

République Française  
—  
Département de la Marne  
—  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne  
—

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

#### SÉANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 mars 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Marson, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 mars 2021.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	41
- ont voté pour	41
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Éric PIGNY par Célia DUVAL (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE (excusée), Marc DEFORGE (excusé), Murielle STEPHAN excusée.

#### DÉLIBÉRATION N° 983-2021

**OBJET :**  
**Autorisation de dépôt de  
demande de subvention au titre  
de la DSIL  
Construction du nouveau siège**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Jean-Claude ARNOULD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 966-2020 du 19 novembre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes de la Moivre à la Coole porte le projet de construction d'un nouveau siège administratif.

Après échange avec les services de l'Etat il apparaît que pour l'année 2021, la CCMC pourrait déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), relatif à l'ingénierie pour cette construction.

Sur la demande du Président,

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), relatif à l'ingénierie pour la construction du nouveau siège administratif.

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.03.23 11:37:20 +0100  
Ref:20210322\_143402\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président